



Concarneau, le

**20 MAI 2021**

**CERTIFICAT**

Le Maire de la Ville de CONCARNEAU,

Vu la demande reçue le 10 mai 2021 présentée par Monsieur Marc BIGOT, Maire de Concarneau,  
Place de l'Hôtel de Ville – BP 238 – 29182 Concarneau Cedex

Atteste que le bien, cadastré **section BP numéros 205, 269 et 278**

situé rue Maréchal Foch et rue Ernest Renan à Concarneau

❖ n'est pas frappé d'alignement. Les limites sont celles définies de fait actuellement.

Pour le Maire,  
L'adjoint au Maire délégué au cadre de vie,  
aux aménagements et travaux

JERRY LE CORRE